Image not found or type unknown

Description de fonction syntec

Par **henriot**, le **20/03/2008** à **18:58**

Je suis cadre coef 150 aux conventions SYNTEC et mon employeur m'explique qu'il n'y a pas de cadre autonome au coef 150.
Je suis parfaitement autonome, travaillant depuis mon lieu d'habitation, je gère mon emploi seul (je suis commercial), je réalise mes offres seul, ect.
Je souhaite démissioner, puis-je demander une compensation de salaire sachant que mon salaire actuel est de 3800€ et que le salaire minimum de la grille SYNTEC d'un coef 150 autonome est de 5465€.
Dans l'attente de vous lire, recevez mes sincères salutations.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés